



Risque "Tempêtes et  
Risque "Mouvements  
Vents violents"



Risque "Neige et verglas"



Risque "Inondations"



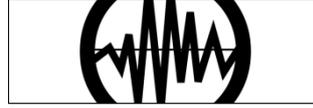
de terrain"



Risque "Nucléaire"



Risque "Transport de  
Matières dangereuses"



Risque" Sismique"



Risque "Feux de  
forêt"

# Les Risques Majeurs



*Commune  
de Saiguède*

## S'informer et savoir se protéger



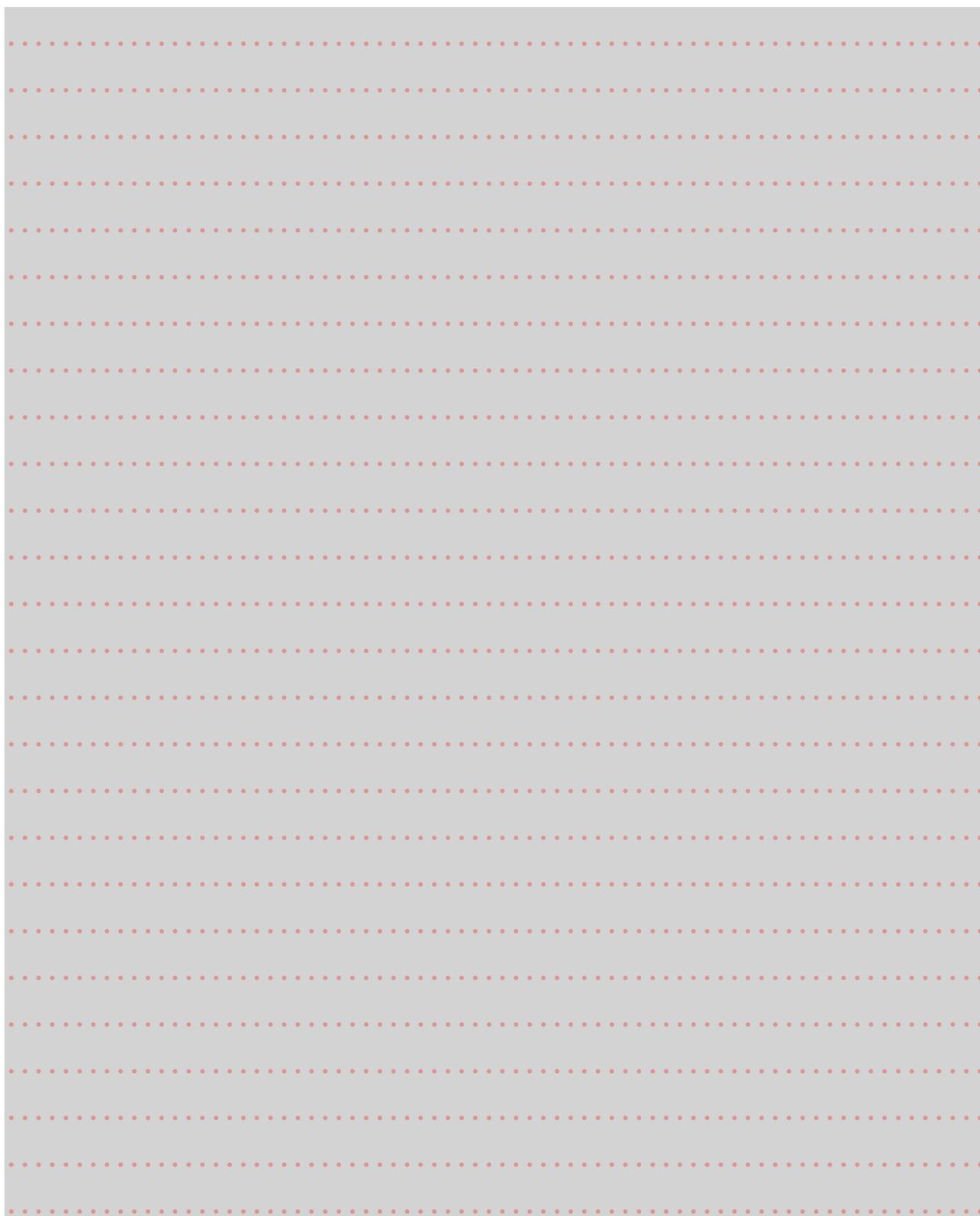
**DICRIM**

(**D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs)

**Commune de Saiguède**

Département de Haute-Garonne - Canton de Plaisance du Touch

## *Notes personnelles :*



## Édito

*Bien que notre commune ne soit pas dans une zone identifiée à hauts risques, nous pouvons avoir à faire face à six risques majeurs. Il s'agit :*

- du risque "**Tempête et vents violents**"
- du risque "**Neige et verglas**"
- du risque "**Inondations**"
- du risque "**Mouvements de terrain**" sécheresse
- du risque "**Nucléaire**"
- du risque "**Transport de matières dangereuses**"
- du risque "**sismique**"
- du risque "**Feux de forêt**"

*Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document réglementaire et obligatoire.*

*Il porte à votre connaissance de façon concrète les informations sur les risques potentiels sur notre commune.*

*Il vous conseille sur la bonne conduite à tenir face aux dangers.*

*Consultez et conservez ce document. Il vous permettra, le cas échéant, d'avoir la bonne attitude face aux événements.*

**La sécurité est l'affaire de tous.**

**Le Maire,  
Catherine Cambefort-Ortega**

---

## Sommaire :

- Le cadre législatif
  - Les risques majeurs à Saiguède
  - Le risque "Tempête et vents violents"
    - Le risque "Neige et verglas"
    - Le risque "Inondations"
      - Le risque "Mouvements de terrain"
    - Le risque "Nucléaire"
  - Le risque "Transport de matières dangereuses"



- Le risque "sismique"
- Le risque "Feux de forêt"
- Les moyens d'alerte à la population

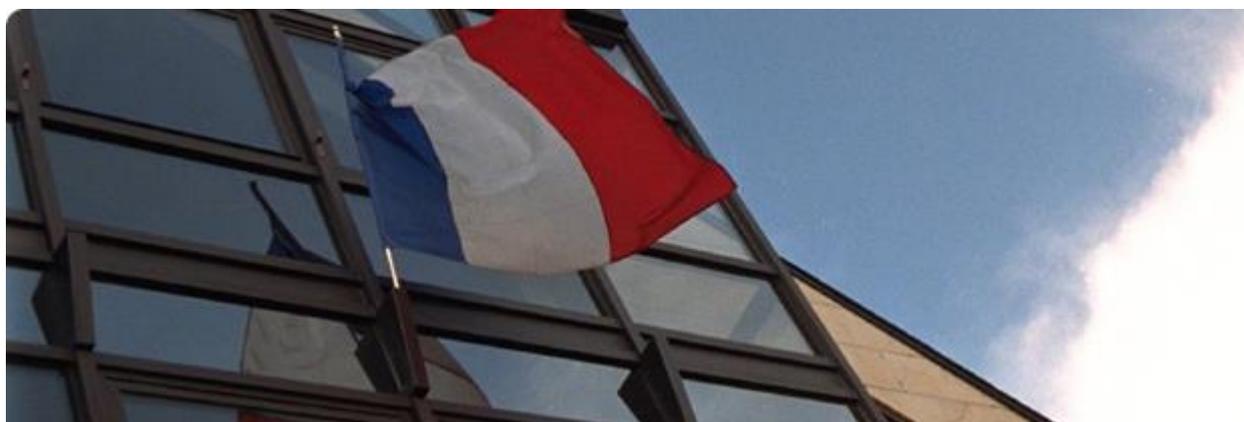
## Le cadre législatif :

L'article **L125-2 du Code de l'Environnement** pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Le décret n° **90-198 du 11 octobre 1990** modifié par le décret n° **2004-554 du 9 juin 2004**, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

La loi du **13 août 2004**, de modernisation de la sécurité civile a rendu obligatoire la mise en place d'un **Plan Communal de Sauvegarde**, plan local de gestion de crise dont le **DICRIM** fait partie intégrante.

L'article **L2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales** précise qu'en cas de danger grave ou imminent, tels que les accidents naturels prévus au **5° de l'article L2212-2**, le maire prévoit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances.



# Le Risque majeur :

Le risque majeur naturel ou technologique se caractérise par sa faible fréquence et sa gravité (nombreuses victimes, dommages importants...).

## Saiguède est exposé à 8 risques majeurs :

- du risque "*Tempête et vents violents*"



- du risque "*Neige et verglas*"



- du risque "*Inondations*"



- du risque "*Mouvements de terrain*"



*Sécheresse*

- du risque "*Nucléaire*"



- du risque "*Transport de matières dangereuses*"



- du risque "*sismique*"



- du risque "*Feux de forêt*"



# Risque Météorologique



La grêle, la tempête, la canicule, la sécheresse prolongée, la neige, les gelées et grands froids font partie de ce risque majeur.

## PRÉVENTION, PROTECTION ET SURVEILLANCE

Consultez le bulletin national qui est remis à jours à **6 heures et 16 heures** :

### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

**Diffusion** : le mercredi 04 février 2015 à 16h00  
**Validité** : jusqu'au jeudi 05 février 2015 à 16h00

**Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

**Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus ...

**Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...

**Pas de vigilance particulière.**

Vent violent	Neige-verglas
Pluie-inondation	Inondation
Orages	Vagues-submersion
Grand Froid	Avalanches

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable

2 départements en Orange.

**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France

Consultez le **bulletin national**

Episode temporaire de violente tramontane jeudi sur les départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales.

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

**Conseils des pouvoirs publics :**  
Vent/Orange - Limitez vos déplacements et renseignez vous avant de les entreprendre. - Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets. - N'intervenez pas sur les toitures. - Rangez les objets exposés au vent. - Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

**Informations : Alerte météo sur : [www.mairiedesaiguede.com](http://www.mairiedesaiguede.com)**

- En cas de canicule : "Canicule info service" au **08.00.06.66.66**



Enfermez-vous au moins  
3 h par jour dans un bâtiment frais



Buvez  
fréquemment et  
abondamment (*même sans soif*)



Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour et ventilez la pièce

# Les bons comportements face au risque de tempête :

## AVANT

- Se tenir informé des conditions météorologiques,
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés,
- Gagner un abri en dur,
- Fermer portes et volets,
- Rentrer les bêtes et le matériel,
- Arrêter les chantiers,
- Rassembler le personnel,
- Mettre les grues en girouette...

## PENDANT



Fermez les portes et les aérations



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants, l'école s'en occupe

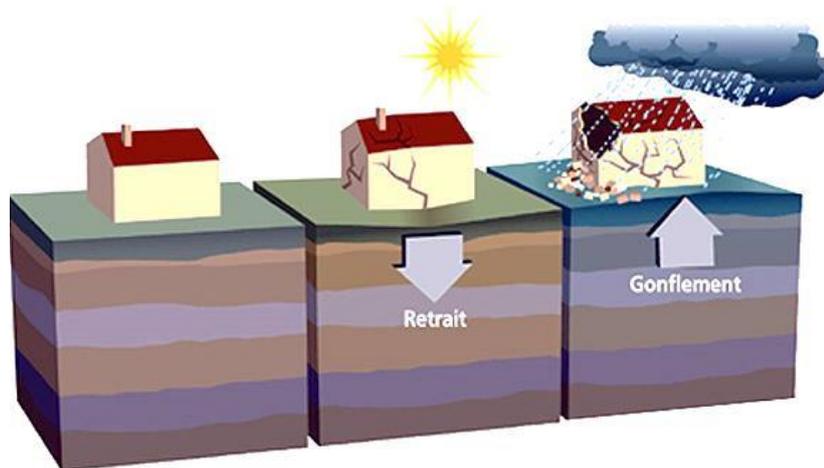


Enfermez-vous dans un bâtiment

## APRÈS

Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment),  
Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre,  
Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés...

# Risque de mouvement de terrain



Notre commune est essentiellement concernée par le phénomène "retrait / gonflement des sols argileux", également appelé "sècheresse". Ceci peut entraîner des fissures ou lézardes.



	Aléa fort
	Aléa moyen
	Aléa faible
	A priori nul

# **Les bons comportements face au risque de sécheresse :**

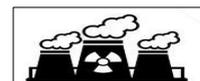
Le **Plan de Prévention du Risque de Sécheresse (PPRS)** de Saiguède a été approuvé le 22 décembre 2008.

Il est consultable en Mairie.

La commune a connu plusieurs arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

	<b>Arrêté du</b>	<b>Sur le J.O. du</b>	<b>Début le</b>	<b>Fin le</b>
Inondations, Coulées de boue :	29.12.1999	30.12.1999	25.12.1999	29.12.1999
	11.01.2004	01.02.2005	11.09.2004	11.09.2004
	28.01.2009	29.01.2009	24.01.2009	27.01.2009
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols :	24.03.1997	12.04.1997	01.05.1989	30.09.1996
	08.07.2003	26.07.2003	01.01.1999	31.12.1999
	11.01.2005	01.02.2005	01.07.2003	30.09.2003
	18.04.2008	23.04.2008	01.01.2006	31.03.2006
	18.10.2012	21.10.2012	01.05.2011	30.06.2011
Tempête :	08.07.2003	26.07.2003	01.01.1999	31.12.1999

# Risque nucléaire



Bien que notre commune ne soit pas directement concernée par ce risque, nous devons le prendre en compte par la proximité du site de Golfech.



Des retombées radioactives pourraient éventuellement nous affecter.

## Les bons comportements face au risque nucléaire :

### Se mettre à l'abri :

- Dans un bâtiment clos (ne restez pas dans un véhicule)
- Fermez portes et fenêtres. Coupez les ventilations
- Laissez vos enfants à l'école, leurs enseignants se chargent de leur mise à l'abri
- Laissez libre le réseau téléphonique pour les urgences
- Écoutez la radio et la télévision
- Laissez les troupeaux où ils se trouvent

### Pendant ce temps, vous pouvez :

- Boire de l'eau du robinet (la pollution de l'eau n'est pas immédiate)
- Boire les boissons conditionnées en bouteille ou en brique, y compris le lait
- manger les provisions entreposées à l'intérieur du domicile avant l'accident

**Le préfet pourra ensuite vous demander de prendre de l'iode. Un plan est alors prévu par la commune pour en assurer la distribution.**



**Enfermez-vous dans un bâtiment**



Bouchez toutes arrivées d'air

## Distribution de comprimés d'iode

Le stock de comprimés détenu par l'établissement de répartition pharmaceutique couvre les besoins départementaux, conformément à la posologie applicable et aux préconisations du Conseil Supérieur de l'hygiène publique de France, à savoir l'administration aux personnes de moins de 40 ans.

Une tournée d'acheminement est donc organisée dès que possible pour desservir cette population prioritaire.

La mise en œuvre du dispositif de distribution des comprimés à la population déclenche le réapprovisionnement immédiat de l'établissement de répartition pharmaceutique depuis la plate-forme zonale, afin de permettre la distribution de comprimés au reste de la population, au moyen d'une seconde tournée d'acheminement.

Chaque commune est en charge de l'organisation de la distribution des comprimés d'iodure de potassium à sa population municipale.

Le plan recense les lieux de distribution à la population identifiés par les communes.

Les procédures nécessaires à l'activation et au fonctionnement de ces lieux doivent être intégrées par les communes à leurs **Plans Communaux de Sauvegarde**.

# Risque de transport de matières dangereuses



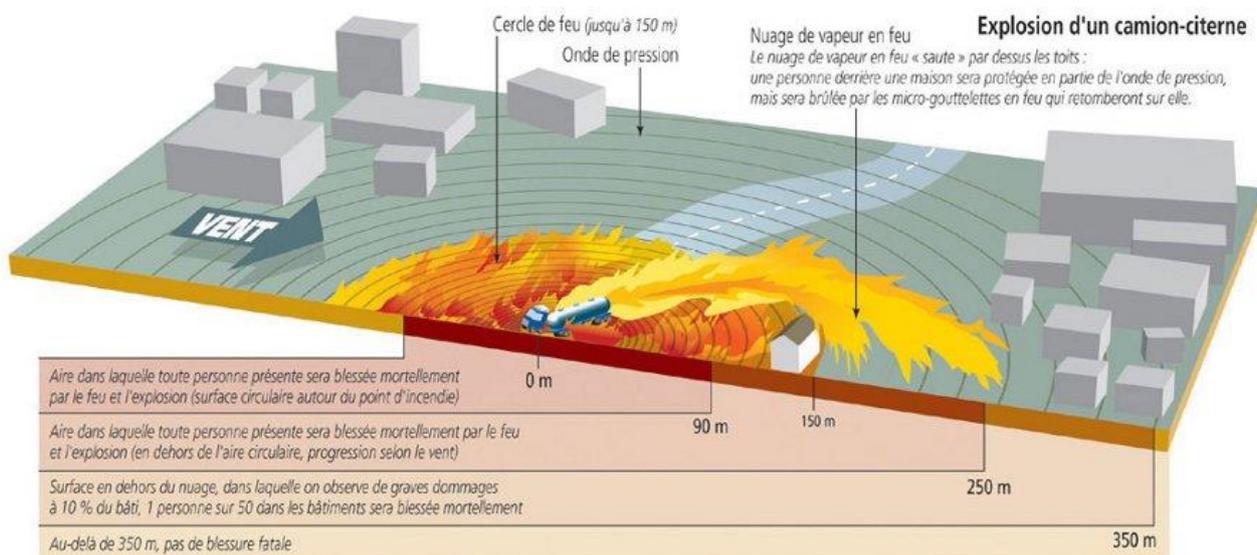
Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants.

Il est également relatif à tous les produits dont nous avons régulièrement besoin :

- carburant
- gaz
- engrais...

et qui, en cas d'évènement, peuvent provoquer des risques pour la population et l'environnement.

## Face à ce type de risque :



Tous les transports de matières dangereuses sont accompagnés, sur les véhicules (camions ou wagons), de plaques signalétiques.

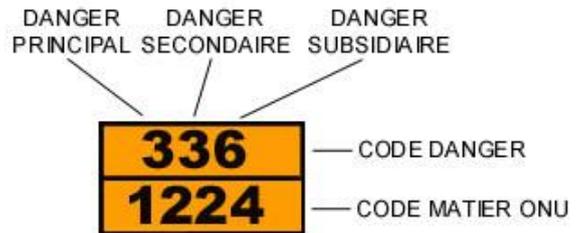
Elles permettent l'identification rapide de la nature du produit et du danger.

Ces plaques doivent se trouver à l'avant et à l'arrière du véhicule. Elles sont de forme rectangulaire (30cm x 40 cm).

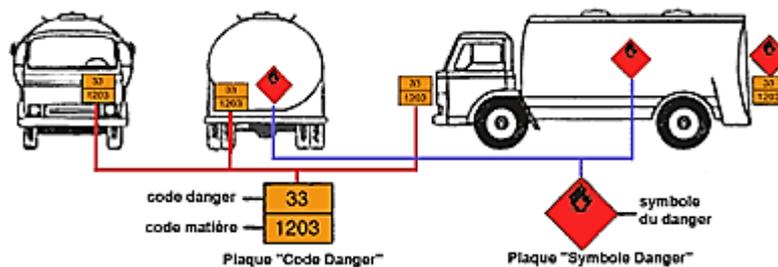
**Plaque "Symbole Danger"**



**Plaque "Code Danger"**



**Signalisation sur les véhicules**



La plaque "Code Danger" est divisée en deux :

- Le numéro en haut est le "code danger", il indique la nature du ou des dangers présentés par la matière
- Le numéro du bas est le code matière ou n° ONU, il permet d'identifier la matière

A un chiffre du "code danger" correspond toujours la même signification.

En principe, deux chiffres suffisent pour déterminer le danger le plus fréquent d'une matière. Un troisième chiffre peut cependant être nécessaire pour une matière présentant un triple risque, ou pour identifier un risque.

Le numéro d'identification du danger ainsi constitué, permet de déterminer immédiatement le danger principal (1° chiffre), et le ou les dangers subsidiaires de la matière (2° ou 3° chiffre).

Si l'eau est prohibée comme agent extincteur, le numéro est précédé d'un X.

Numéros	1° chiffre danger principal	2° ou 3° chiffre dangers subsidiaires
0	-	absence de danger secondaire
2	gaz comprimé	risque d'émanation de gaz
3	liquide inflammable	inflammable
4	solide inflammable	-
5	comburant ou peroxyde	comburant
6	matière toxique	toxique
7	matière radioactive	-
8	matière corrosive	corrosif

## **Risque de transport de matières dangereuses par canalisations :**



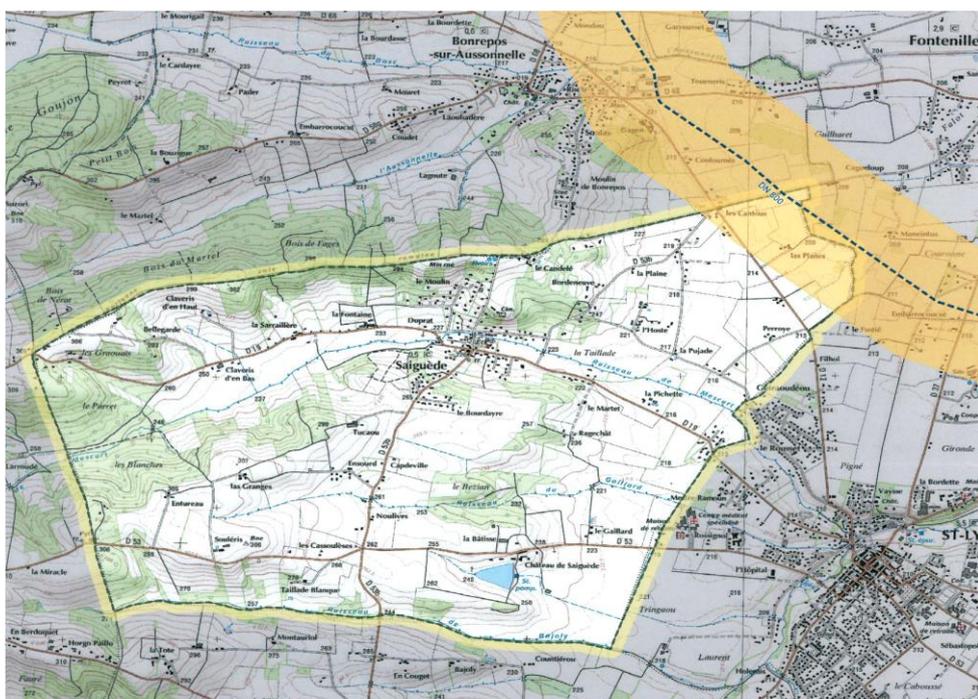
Dans le domaine des canalisations, il s'agit d'un risque d'enfouissement, d'accès, de débroussaillage ou de construction.

Il n'existe pas de surveillance spécifique, sauf pour les transports par canalisation et certains transports maritimes. Mais les transports de matières dangereuses sont l'objet d'une surveillance générale, au même titre que l'ensemble des usagers des voies de communication.

En cas d'accident, des **Cellules Mobiles d'Intervention Chimiques (CMIC)** peuvent participer :

- à la reconnaissance
- à l'identification du produit et aux premières mesures d'isolement de la zone touchée avec, si nécessaire, établissement de périmètres de danger.

*Canalisation* →



**L'alerte des secours est généralement faite par téléphone. L'alerte de la population, prévenant les riverains du danger, est faite par sirènes, hauts-parleurs ou radio.**

**Les bons**

## **comportements** **face au risque de transport de** **matières dangereuses :**

### **AVANT**

- reconnaître le signal d'alerte
- connaître les consignes de confinement

### **PENDANT**

#### **Si vous êtes témoin**

- Donner l'alerte (**sapeurs-pompiers : 18 --- police : 17 --- gendarmerie : 05.34.47.01.80**), en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit, le code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...)

#### **Si un nuage toxique vient vers vous**

- Fuir si possible selon un axe perpendiculaire au vent
- Inviter les autres témoins à s'éloigner
- Obéir aux consignes des services de secours

- Écouter **Nostalgie 99,5 Mhz, Radio Muret 89,7 Mhz ou Sud Radio 101,4 Mhz ou 102 Mhz**

## APRÈS

- Si vous êtes confiné, dès que la radio annonce la fin d'alerte, aérez le local où vous êtes



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants, l'école s'en occupe



Enfermez-vous dans un bâtiment



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

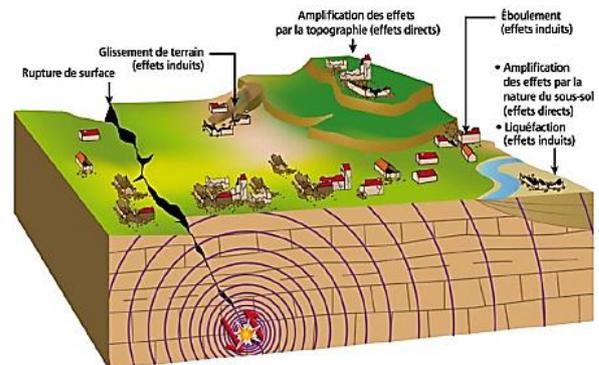
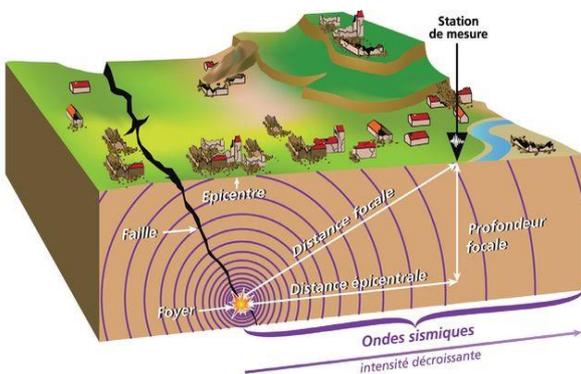


Bouchez toutes arrivées d'air

## Risque sismique



Un séisme, ou tremblement de terre, est un mouvement sur une faille, qui engendre des secousses plus ou moins violentes et destructrices à la surface du sol.



Saiguède se situe en niveau 1. Cela correspond au risque le plus faible.

Notre commune doit néanmoins prendre en compte ce risque majeur, à titre préventif.

### Les gestes qui sauvent :



Abritez-vous sous un meuble solide



Éloignez-vous des bâtiments



Coupez l'électricité et le gaz



Évacuez le bâtiment



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants, l'école s'en occupe



Ne téléphonez pas : Libérez les lignes pour les secours

## Les bons comportements face au risque sismique :

### AVANT

- Privilégiez les constructions parasismiques
- Repérez les points de coupure de gaz, eau, électricité
- Fixer les appareils et meubles lourds
- Repérez un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri

### PENDANT

- A l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
- A l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques). A défaut, s'abriter sous un porche
- En voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

## APRÈS

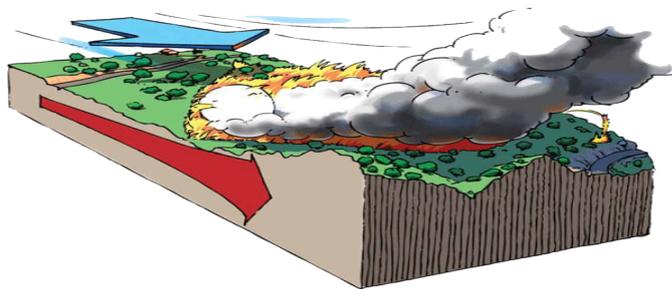
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité. Ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes, et prévenir, si possible, les autorités : **Pompiers 18 - Gendarmerie 17 - Samu 15**
- Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments. **ATTENTION, IL PEUT Y AVOIR D'AUTRES SECOUSSES**
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

## Risque de feux de forêt



On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) soit détruite.

Notre commune de près de 12 km<sup>2</sup>, comporte de nombreux bois et possède une forêt communale de **55 ha**.



**Le risque d'incendie de forêt est élevé dans notre village.** Nous avons dû y faire face à plusieurs reprises ces toutes dernières années.

Un feu de forêt peut être d'origine naturelle (foudre...) ou humaine. Dans ce dernier cas, soit de manière intentionnelle (conflit d'occupation, pyromanie...) ou accidentelle (mégot de cigarette, écobuage, barbecue...). Il peut aussi être provoqué par des infrastructures (ligne de transport d'énergie, dépôt d'ordures...).

Un feu peut prendre **différentes formes** selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe.

- **Les feux de sol.** Ils brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible.

- **Les feux de surface.** Ils consomment les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils se propagent en général par rayonnement ou convection.

- **Les feux de cimes.** Ils atteignent la partie supérieure des arbres (ligneux hauts) et forment une couronne de feu qui libère en général de grandes quantités d'énergie. Leur vitesse de propagation est très élevée et ils sont particulièrement intenses et difficiles à contrôler lorsque le vent est fort et le combustible sec.

## **Les bons comportements** **face au risque de feux de forêt :**

### **AVANT**

#### **Au quotidien**

- Entretien des chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers (suivre les indications affichées par la préfecture)
- Débroussailler autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, ratisser les aiguilles, nettoyer les gouttières, éviter de planter les espèces très inflammables (cyprès).

#### **Pour se préparer**

- Vérifier le fonctionnement manuel et la qualité de fermeture des portes, fenêtres et volets.

- S'assurer qu'il n'y a pas des bouteilles de gaz ou des bidons de liquides inflammables oubliés qui pourraient être exposés au feu.
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture et éviter les matériaux inflammables (clôtures, gouttières en PVC, tas de bois contre la maison).
- Prévoir des moyens d'arrosage. Si vous avez une piscine, envisager l'achat d'une motopompe thermique avec un tuyau de longueur suffisante pour protéger toute votre propriété.
- Préparer l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche etc.), détaillé dans le Guide de préparation aux situations d'urgence.

## **PENDANT**

### **Si vous êtes témoin d'un départ de feu**

- Informer les pompiers (**téléphoner au 112 ou 18**) avec calme et précision.
- Rechercher un abri en fuyant dos au feu.
- Respirer, si possible, à travers un linge humide.
- Ne pas sortir de voiture si vous êtes surpris par un front de flamme.

### **Votre habitation reste votre meilleure protection**

- N'évacuer que sur ordre des autorités.
- Fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur).
- Fermer et arroser volets, portes, fenêtres.
- Occulter les aérations avec des linges humides.
- Enlever les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...).
- S'habiller avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps, ne surtout pas utiliser de tissus synthétiques, avoir à portée de main des gants de cuir, une casquette, des lunettes enveloppantes, un foulard et des chaussures montantes si possible en cuir.
- Éviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.

## **APRÈS**

- Sortir protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements coton, chapeau).
- Éteindre les foyers résiduels en les arrosant abondamment.
- Inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises qui auraient pu s'introduire sous les tuiles ou par des orifices d'aérations.
- Prendre des nouvelles de ses voisins, et le cas échéant, leur apporter son aide.



Dégagez les voies d'accès  
et les acheminements  
d'évacuation et arrosez les abords



Rentrez rapidement dans le  
bâtiment le plus proche



Fermez les vannes de gaz et de  
produits inflammables

linges



Fermez volets, portes et  
fenêtres, calfeutrez avec des  
mouillés



Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt  
Ne sortez pas sans ordre des autorités

## L'alerte



Son but est de prévenir les populations d'un danger immédiat.

Ce danger peut aussi bien concerner les populations que les biens ou l'environnement.

### **L'alerte à Saiguède**

- **Tocsin : les cloches de l'Église sonnent en continu**
- **Pour chaque hameau, une personne référente alertera les habitants**
- **Des SMS seront envoyés**
- **Le site Internet relaiera l'information**
- **Si nécessaire : du porte à porte sera organisé**

Il est donc **nécessaire** et **impératif** que chaque famille communique à la Mairie (fiche jointe à retourner à la mairie) :

- son ou ses numéros de téléphone fixe ET portable
- son adresse e-mail

**Les numéros d'urgence :**

Mairie de Saiguède : **05.61.91.68.74**

Centre Anti Poison : **05.61.77.74.47**

CHU Purpan : **05.61.77.22.33**

CHU Rangueil : **05.61.32.25.33**

Gendarmerie : **17 ou 05.34.47.01.80**

Pompiers : **18 ou 112**

Samu : **15**

Sud Radio : **101,40 Mhz ou 102,00 Mhz**

Nostalgie Toulouse : **99,5 Mhz**

Radio Muret : **89,7 Mhz**

# **Tout savoir sur les Risques Majeurs : Le **DICRIM****

## **Le **D**ocument**

# **d'Information Communal sur les Risques Majeurs de Saiguède**

**Est consultable en ligne :  
[www.mairiedesaiguede.com](http://www.mairiedesaiguede.com)**